

Préavis No 01/2019

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly.

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le jeudi 7 février 2019 à 19 h. 00

à l'avenue des Alpes 22, 3^{ème} étage, à Montreux

Table des matières

1. OBJET DU PRÉAVIS	1
2. PRÉAMBULE	1
3. L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DU REME	1
3.1 <i>Situation et évolution de l'accueil familial</i>	1
3.2 <i>Historique de l'accueil collectif</i>	2
3.2.2 <i>Historique de la croissance de l'offre</i>	3
4. SITUATION DES STRUCTURES EN ACCUEIL COLLECTIF	3
4.1 SITUATION ACTUELLE	3
5. PERSPECTIVES ET PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN COURS	6
INDÉPENDAMMENT DE LA DEMANDE D'UNE STRUCTURE DE 34 PLACES, PLUSIEURS PROJETS SONT EN COURS DE RÉALISATION AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS À MOYEN TERME. CERTAINS PROJETS POURRAIENT COURIR LE RISQUE, COMME C'EST ACTUELLEMENT LE CAS POUR CHERNEX-CENTRE, D'ÊTRE RETARDÉS PAR DES OPPOSITIONS OU AUTRES CONTINGENCES FREINANT LEUR RÉALISATION. LE FAIT DE DISPOSER D'UNE STRUCTURE SUPPLÉMENTAIRE PERMET DE PALLIER CES ÉVENTUALITÉS ET RÉPONDRE AUX BESOINS SANS DEVOIR RESTREINDRE LES MOYENS DE PRISE EN CHARGE.	
5.1 PROJET « LES BONNETTES »	6
5.2. LES CHARMES - CLARENS	7
5.3 STRUCTURE DE CHERNEX	7
5.4 VEYTAUX / LES GRANDS PRÉS / VERNEX – MONTREUX-EST	7
6. COÛTS	7
7. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES	8
8. CALENDRIER	8
9. DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
9.1 SOCIAL	9
9.2 ECONOMIQUE	9
9.3 ENVIRONNEMENTAL	10
10. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ	10
11. CONCLUSIONS	11

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Ce préavis a pour objet de permettre au REME, par l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 759'071.-, sous déduction des subventions cantonales et fédérales à recevoir, d'ouvrir et d'exploiter, par mandat à la FACEME¹, d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places pour la petite enfance au lieu-dit

Chailly, Les Bonnettes – Route de Brent 13 – 1816 Chailly

afin de répondre aux besoins immédiats et futurs en accueil collectif préscolaire des habitants de la Commune.

2. Préambule

L'article 63 al. 2 de la Constitution du Canton de Vaud (Cst-VD) adoptée par l'Assemblée Constituante le 17 mai 2002 et acceptée en votation populaire le 22 septembre 2002 (R 2002 449)², stipule : « En collaboration avec les partenaires privés, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants ».

La Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE³) du 20 juin 2006 est le cadre de référence cantonal pour les politiques communales en matière d'accueil de jour des enfants. Elle a entre autres pour objets :

1. d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants (art 1a) ;
2. de tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement (art 1b).

La mission du REME est de répondre à ces exigences en prenant en charge les placements en accueil collectif ou familial pré- et parascolaire selon la LAJE. Jusqu'à ce jour, le réseau a été en mesure de le faire par un judicieux déploiement de ses ressources. Or les demandes faites durant l'année 2018 dépassent maintenant les moyens à disposition.

Le REME n'est donc plus en mesure de répondre aux exigences de la loi.

3. L'évolution des structures d'accueil du REME

3.1 Situation et évolution de l'accueil familial

L'accueil en milieu familial est un dispositif complémentaire à l'accueil collectif. Sous la coordination et la surveillance de la Commune, l'accueil familial de jour permet la prise en charge d'enfants par toute personne qui accueille dans son foyer, à la journée (à temps partiel ou à temps plein) et contre rémunération, régulièrement et de manière durable, des enfants. (art. 2 LAJE).

¹ Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs

² Lien internet pour le RSV : http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/index.xsp

³ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/laje.pdf

Depuis 2012, l'accueil familial a évolué comme suit :

	Nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF)	Nombre d'enfants gardés	Ratio ⁴
2012	68	358	5.26
2013	64	435	6.7
2014	66	501	7.6
2015	66	495	7.5
2016	60	514	8.5
2017	59	456	7.7
2018	61	426	6.9

Il est à relever que le dispositif d'accueil familial de jour (avec un taux moyen global de 7,13 enfants par accueillante depuis 2012, toutes prestations comprises) ne peut pas davantage répondre aux besoins de garde. Par ailleurs, le nombre d'accueillantes a tendance à diminuer, cette activité n'ayant plus l'attrait qu'elle a pu avoir par le passé.

3.2 Historique de l'accueil collectif

3.2.1 Quelques dates

1899 - Les premières prestations de prise en charge de la petite enfance sur la Commune datent de la toute fin du 19^e siècle, puisque c'est le 17 janvier 1899 que l'association «Crèche de Montreux » est constituée.

1930 - Le 1^{er} avril 1930 voit l'ouverture d'une pouponnière pour l'accueil des nourrissons et, entre 1952 et 1955, l'association, après une longue recherche de terrain, construit et exploite l'actuel bâtiment de l'Avenue Rambert à Clarens.

1985 - Les demandes d'accueil se diversifient, l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), « La Citrouille », se concrétise en 1985.

Entre 1987 et 1988, le bâtiment de l'Avenue Rambert est l'objet d'une rénovation importante réalisée grâce à une opération de grande envergure menée par la Jeune Chambre économique de la Riviera, avec l'appui de la Loterie romande. En 1998, l'agrandissement de la prise en charge des écoliers voit l'UAPE passer de 15 à 30 places.

2005 - Le 1^{er} janvier 2005, « La Coccinelle » à Montreux voit la création de 12 places d'accueil supplémentaires pour des enfants âgés de 3 mois à 2 ans. Et, le 1^{er} septembre 2005, la garderie « Les Lutins » à Clarens intègre l'association Crèche-Pouponnière de Montreux.

2009 – Le 6 mars 2009, constitution du REME

2012 - Le 18 juillet 2012, la FACEME est constituée et reprend toutes les activités de l'association Crèche-Pouponnière de Montreux.

⁴ Moyenne du nombre d'enfants gardés par accueillante

2014 - Le 1er juin 2014, c'est l'ouverture de la garderie « Les Moussaillons », 27 places, à l'Avenue Claude Nobs 14, à Montreux.

2015 - 1er janvier 2015 : « Scoubidou » (UAPE), jusqu'alors géré par l'association éponyme, rejoint la FACEME.

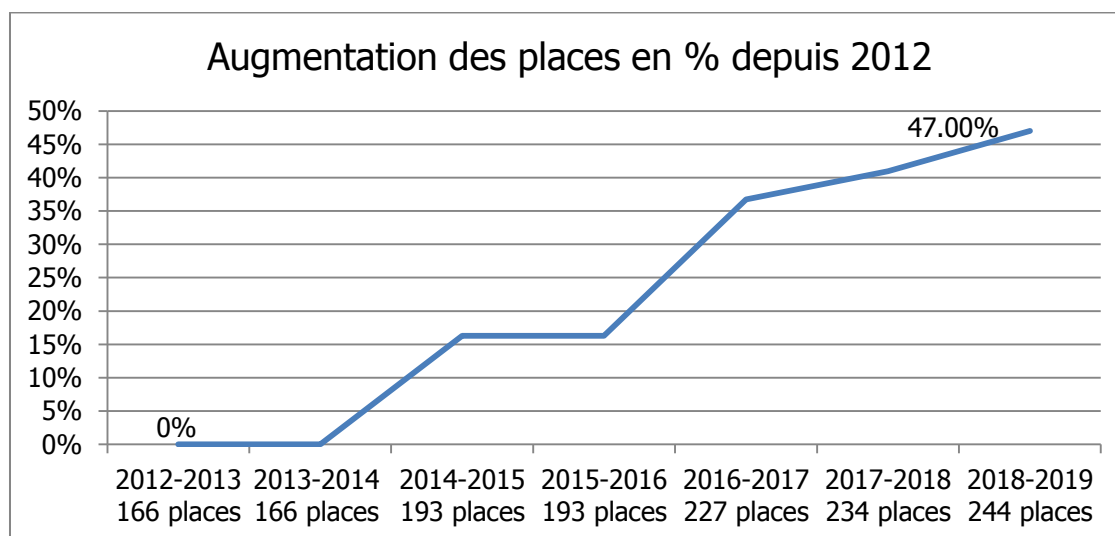
2016 - Le 6 juin 2016, « La Citrouille » et « Le Potiron » (ouvert en 2003) déménagent dans les nouveaux locaux de la Rue Gambetta 13, à Clarens, sous le nom « d'Arc-en-Ciel ». Capacité d'accueil : 48 places.

2012 - 2017 - La FACEME est présidée de 2012 à 2017 par le Syndic Laurent Wehrli, qui en a également assumé la direction générale jusqu'à l'engagement de M. René Gubler, directeur général depuis le 1er mars 2016.

2017 - Le 28 juin 2017, M. Wehrli remet la présidence du Conseil de fondation à M. Pierre Steffen. Celui-ci préside un Conseil de six membres.⁵

3.2.2 Historique de la croissance de l'offre

Depuis 2012, l'ensemble des places dans les structures d'accueil collectif subventionné a évolué en nombre de places comme suit :



Malgré une évolution de 47% du nombre de places offertes, l'accueil collectif ne peut plus aujourd'hui répondre à la totalité de la demande. Le nombre d'enfants en liste d'attente ainsi que la difficulté à pouvoir continuer d'accueillir les enfants déjà placés dans une crèche de la FACEME témoignent de cette problématique.

4. Situation des structures en accueil collectif

4.1 Situation actuelle

⁵ Le Conseil de fondation actuel est composé des personnes suivantes : M. Pierre Steffen, président, Mme la Conseillère municipale et vice-présidente de la FACEME, Jacqueline Pellet, Mmes Christine Chevalley, Syndique de Veytaux, Brigitte Chollet et Irina Gote, ainsi que M. Simon Smith, chef du service des affaires sociales, familles et jeunesse.

La gestion d'une structure d'accueil collectif peut être comparée à celle d'un hôtel. Il est impossible de louer simultanément toutes les chambres, les locations n'étant pas identiques, les dates se croisant, se chevauchant. Ce fait laisse donc obligatoirement des chambres non occupées (une chambre louée le lundi et mardi est indisponible pour une location à la semaine). Les hôteliers n'annoncent jamais un taux d'occupation de 100%, mais doivent se satisfaire, tenant compte des éléments ci-dessus, d'un taux de 51,5 % (2015)⁶.

Pour des raisons identiques, la FACEME ne peut atteindre un taux d'occupation de 100%. Les choix des parents (matin – repas – sieste – après-midi) laissent des créneaux libres qui ne sont pas nécessairement en adéquation avec les besoins d'autres parents. Ce phénomène est exacerbé par le fait que les parents qui travaillent ont l'habitude de privilégier les mêmes plages de congé (lundi, mercredi après-midi ou vendredi) et de concentrer leurs demandes sur les périodes en milieu de semaine. Certaines plages sont donc complètes alors que d'autres demeurent relativement disponibles mais pas demandées.

Expérience faite et compte tenu de ce qui précède, les structures de la FACEME peuvent objectivement être considérées comme pleines lorsque 85 à 90 % des places à disposition sont occupées. Les données suivantes, montrant le remplissage des structures à la rentrée d'août 2018, illustrent clairement ce phénomène.

Total fréquentation Nurserie (3-17 mois)	85%
Total fréquentation Trotteur (17-30 mois)	89.83%
Total fréquentation Moyen (30 mois - 4 ans)	88%

Le solde des places ne permet pas de couvrir toutes les demandes des parents à la rentrée 2018-2019 et cela pour deux raisons :

- seuls quelques enfants pourraient encore rejoindre une structure d'accueil pour autant que les créneaux libres correspondent aux demandes. Toutefois, ceci est rarement le cas puisque, comme exposé ci-avant, les parents sollicitent souvent les mêmes plages de garde ;
- les enfants figurant actuellement sur la liste d'attente (voir tableau ci-dessous) ainsi que ceux qui s'annonceraient durant toute l'année 2018-2019 vont allonger cette liste.

En observant les ratios entre le nombre de places disponibles et le nombre d'enfants placés, on constate que chaque place peut accueillir 1,5 enfant. En fonction du nombre d'enfants qui sont en liste d'attente et dont la demande est urgente pour les deux parents qui travaillent (voir tableau ci-dessous), il est nécessaire de disposer de 34 places supplémentaires pour répondre aux besoins.

Nombre actuel de demandes de préinscription (liste d'attente) Pour les deux parents qui travaillent
19 Nurseries
21 Trotteurs
10 Moyens

⁶ Source : Office fédéral de la statistique – 1072-1500 – La statistique suisse du tourisme 2015 page 19

4.2 Situation future

Comme le démontre le graphique au point 3.2.2, le nombre de places disponibles depuis 2012 a constamment évolué à la hausse. Malgré cela, l'offre ne pouvant suivre la demande, le REME n'est actuellement pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations correspondant aux critères, ni de garantir une place aux enfants qui sont déjà inscrits. La population de Montreux augmentera ces prochaines années (voir les multiples projets de construction) et les besoins en accueil de l'enfance croîtront également.

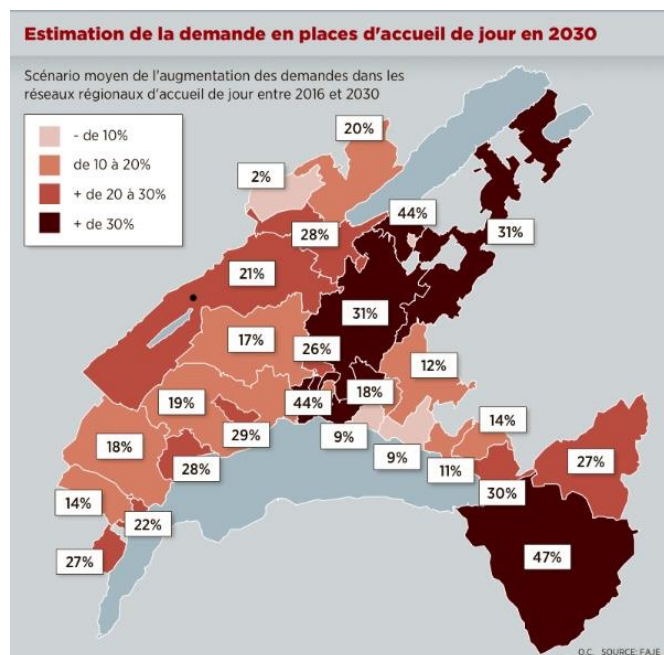
Dans son rapport d'évaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans⁷ La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) estime que fin 2017 le REME ne couvrait que 13,5% des besoins, alors que, selon les résultats dudit rapport, le besoin réel se monterait à 39,4% de la population-cible. Afin de maintenir le taux de couverture actuel à l'horizon 2025, 56 places supplémentaires sont nécessaires, ce chiffre atteignant 94 à l'horizon 2030. Ces ouvertures permettent uniquement de rester dans une situation comparable à l'actuelle. Dans l'objectif de couvrir le besoin défini par l'étude, on relève que cela impliquerait l'ouverture de 845 places à l'horizon 2025, et près de 947 places supplémentaires à l'horizon 2030.

À l'échelle cantonale, le REME se situe dans les réseaux qui ont un taux de couverture bas, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Réseaux	Taux de couverture
RéAjoy (Yverdon)	12.70%
REME	13.50%
AJEMA (Morges)	15.70%
REBSL (Blonay ; St-Légier)	22.50%
REVE (Vevey ; La Tour-de-Peilz)	26.80%
Réseau Nyonnais	39.40%
Réseau L (Lausanne)	40.10%

De surcroît, le rapport de la FAJE estime l'augmentation de la demande pour le REME à 30% en moyenne entre 2016 et 2030, comme explicité dans le schéma ci-dessous.

⁷ Etude « Evaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans » - Rapport final octobre 2018- Mandant : Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants – Auteurs : MicroGIS SA - Bureau evaluanda



Partant, et afin de maintenir le taux de couverture actuel et répondre à cette demande croissante, il est indispensable non seulement de créer des places d'accueil, mais de penser à de futures structures pouvant accueillir en collectif tous les groupes d'âges.

5. Perspectives et plan de développement en cours

Indépendamment de la demande d'une structure de 34 places, plusieurs projets sont en cours de réalisation afin de répondre aux besoins à moyen terme. Certains projets pourraient courir le risque, comme c'est actuellement le cas pour Chernex-centre, d'être retardés par des oppositions ou autres contingences freinant leur réalisation. Le fait de disposer d'une structure supplémentaire permet de pallier ces éventualités et répondre aux besoins sans devoir restreindre les moyens de prise en charge.

5.1 Projet « Les Bonnettes »

Situé à la Route de Brent 13 à Chailly, à proximité des entrées de l'autoroute A9 et de l'arrêt VMCV Chailly P+R, une surface disponible se trouve dans le bâtiment F de la parcelle 12661. Cette surface pourrait être aménagée rapidement en un dispositif d'accueil modulable de 34 places.

Cette solution permet au REME, d'augmenter sa capacité d'accueil, de manière à pouvoir répondre à la demande à court terme en matière d'accueil collectif de jour, en adaptant son offre en fonction des nécessités du moment. Par ailleurs, cette structure sera conservée à moyen terme, lorsque les deux structures mentionnées ci-dessous le chiffre 5.2 et 5.3 auront été réalisées.

5.2. Les Charmes - Clarens

Situé dans le quartier des Brayères entre Clarens et le village de Tavel, un bâtiment, « les Charmes » s'implante en limite de l'îlot formé par les Avenues du Châtelard, des Brayères et la Route de Chailly. Il s'inscrit dans la fermeture de ce dernier tout en offrant un parc paysager en son centre. Le parc abritera une place de jeux. Le projet, une collaboration entre les coopératives SOCIM⁸ et SCHaM⁹, offrira 62 appartements, une salle communautaire et une structure d'accueil collectif qui augmentera de 14 places la capacité des 20 places actuelles de la garderie.

Cette structure n'étant pas disponible avant la rentrée scolaire 2020, il est nécessaire de disposer d'une solution permettant d'assurer une capacité d'accueil dans la période intermédiaire tout en assurant l'avenir du réseau. Le financement fait partie de la planification financière de la FACEME dès 2020.

5.3 Structure de Chernex

Dans le projet « Chernex-Village », il est prévu une structure d'accompagnement médico-social (SAMS) et une surface destinée à l'accueil collectif préscolaire de 22 places qui complètera le complexe.

Cette structure n'étant pas disponible avant la rentrée scolaire 2022, il est nécessaire de disposer d'une solution permettant d'assurer une capacité d'accueil dans la période intermédiaire et répondre à la demande future. Le financement fait partie de la planification financière de la FACEME dès 2022.

5.4 Veytaux / Les Grands Prés / Vernex – Montreux-est

Si les points précédents traitent des projets de création de places de garde du REME à relativement court terme, celui-ci prévoit également des pistes pour la garde des enfants à moyen et plus long terme :

- Une structure d'accueil parascolaire dans le futur bâtiment intergénérationnel de Veytaux ;
- Dans le complexe les Grands Prés à Baugy, une garderie pouvant accueillir jusqu'à 40 enfants;
- Au centre de Montreux, un espace d'accueil dans le bâtiment prévu entre le collège Vernex et le collège sis à la rue de la Gare 33.

6. Coûts

Le coût de la structure des Bonnettes est, comme l'indique le premier tableau ci-dessous, de CHF 759'071.-pour l'année 2019. Les subventions cantonales, fédérales ainsi que la participation estimée des parents se montant à CHF 572'654.-, le coût réel final de cette structure de 34 places serait pour la Commune de CHF 186'417.-. A titre d'information, les coûts d'exploitation pour l'année suivante figurent dans le second tableau.

⁸ Société Coopérative Immobilière de Montreux

⁹ Société Coopérative d'Habitation Montreux

	Budget 2019¹⁰	Budget 2020
Charges du personnel	CHF 357'474.00	CHF 857'938.00
Charges d'exploitation	CHF 101'597.00	CHF 243'833.00
Mise en conformité des locaux loués et du mobilier	CHF 300'000.00	-----
TOTAL	CHF 759'071.00	CHF 1'101'771.00
Subventions cantonales	CHF 269'321.00	CHF 323'371.00
Subventions fédérales	CHF 170'000.00	? ¹¹
Participations estimées des parents	CHF 133'333.00	CHF 350'000.00
COÛT REEL	CHF 186'417.00	CHF 428'400.00

7. Conséquences financières

Au 30 novembre 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 10 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions.

Il s'agit donc de porter au budget 2019 les éléments ci-dessous :

- Charges :
 - Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME CHF 759'071.-
- Recettes :
 - Compte 712.4515 augmentation des subventions cantonales CHF 269'321.-
 - Compte 712.4515.05 subventions fédérales CHF 170'000.-
 - Compte 712.4332 augmentation de la participation de parents CHF 133'333.-

8. Calendrier

- > Aval du législatif mars 2019
- > Appel d'offres avril 2019
 - Commande mobilier
 - Engagement du personnel
- > Travaux de démontage mai 2019
 - Préparation de chantier
- > Travaux de mise en conformité juin 2019
- > Installation mobilier / nettoyages finaux juillet 2019
 - Obtention de l'autorisation de fréquentation de la part de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- > Ouverture 12 août 2019

¹⁰ Dès l'ouverture de la structure le 12 août 2019 au 31 décembre 2019

¹¹ Il est à noter qu'à ce jour, les conditions d'octroi des subventions fédérales pour 2020 ne sont pas fixées

9. Développement durable

Les transformations seront réalisées et la garderie fonctionnera selon les normes actuelles en matière de développement durable.

9.1 Social

Conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), l'accueil de jour subventionné permet de répondre aux besoins des familles montreusiennes dont les parents travaillent, leur permettant de jouir d'une bonne qualité de vie en pouvant faire appel aux structures d'accueil collectif et familial pour garder leur(s) enfant(s).

De plus, les places de garde permettent de contribuer à la nécessaire socialisation des petits enfants.

Les tarifs des structures de garde sont déterminés en fonction du revenu des parents et permettent ainsi à chaque famille qui en a besoin d'avoir accès à une possibilité d'accueil.

9.2 Economique

L'étude de la Conférence latine des bureaux de l'égalité « La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte », publiée en 2002, a démontré que les crèches ont des retombées économiques intéressantes, non seulement pour les collectivités publiques, mais aussi pour les personnes privées. Cette étude constate les avantages directs ou indirects suivants :

- la collectivité publique bénéficie de rentrées fiscales et de cotisations sociales plus importantes grâce au travail rémunéré supplémentaire fourni par les parents ;
- elle épargne des dépenses d'aide sociale qui pourraient être dues en l'absence des revenus supplémentaires des ménages ;
- les cotisations sociales supplémentaires payées à l'AVS et au 2^e pilier assurent un revenu plus élevé à la retraite et contribuent à la santé financière des assurances sociales ;
- la collectivité bénéficie d'un potentiel de croissance économique plus élevé ;
- les dépenses d'intégration des enfants (ex. : classes spéciales ou d'appui pour allophones) et de santé publique (dépistage précoce de situations à risque) diminuent ;
- les enfants bénéficient d'une meilleure intégration sociale, de mesures de prévention et d'un mode de garde sûr ;
- les familles ont un pouvoir d'achat augmenté grâce à une plus grande participation au marché du travail.

Les places d'accueil collectif ainsi proposées favoriseront le contexte économique montreusien, en accordant aux parents la possibilité de faire garder leur(s) enfant(s) pendant le temps de travail. Cette mesure favorise également la répartition du travail au sein du couple, permettant à la mère de reprendre une activité professionnelle peu de temps après la naissance de son enfant.

9.3 Environnemental

Les travaux nécessaires à l'aménagement de la structure seront réalisés dans le respect des normes environnementales. En outre, la localisation de la nouvelle structure permettra de diversifier le maillage du territoire communal en matière de répartition géographique, permettant d'offrir des places d'accueil dont l'accès ne nécessite pas de grands trajets. Les transports publics situés à proximité complètent l'offre.

10. Position de la Municipalité

La structure proposée aux Bonnettes complètera de manière intéressante l'actuel réseau d'accueil, puisqu'elle offrira une possibilité de garde proche de l'entrée de l'autoroute, utile aussi pour les parents pendulaires. De plus, les 34 places prévues permettront de répondre à l'obligation légale d'organisation de l'accueil faite aux communes et de faire face à des demandes en constante augmentation. Soutenir le REME, c'est aussi soutenir les familles et la collectivité tout entière.

De plus la structure des Bonnettes s'inscrit totalement dans la nécessité de prévoir et d'organiser à moyen et plus long terme un accueil suffisant sur le territoire communal, à des coûts standards.

Partenaire principal du réseau REME dans la prise en charge de l'accueil de jour des enfants, la FACEME est une structure indispensable au bon fonctionnement des modes collectifs de garde à Montreux.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 01/2019 de la Municipalité du 14 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum ;
3. de porter en compte les corrections au budget 2019 comme suit :
 - a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME de CHF 759'071.-
 - b. Compte 712.4515 augmentation des subventions cantonales de CHF 269'321.-
 - c. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 170'000.-
 - d. Compte 712.4332 augmentation de la participation de parents de CHF 133'000.- ;
4. de faire porter au budget 2020 et suivants les sommes nécessaires ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 14 décembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

L. Wehrli

L.S.

O. Rapin

Délégation municipale : Mme Jacqueline Pellet, Conseillère Municipale